

Accueil de Loisirs Périscolaire de Blodelsheim

2018-2019

L'accueil de loisirs périscolaire est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de coéducation et d'éducation partagée.
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs.

Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30
- Les mercredis de 08h00 à 18h30
- Le temps du repas :
Les enfants sont pris en charge depuis les écoles de Blodelsheim et reconduits après le repas.
- Le temps du soir
Les enfants sont pris en charge depuis les écoles de Blodelsheim puis récupérés par les familles à la structure.

Les tarifs

- Adhésion annuelle à la FDFC **10,00 €**
(ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC Alsace)

*****TARIFS en vigueur au 1er Septembre 2017 susceptibles d'évoluer**

Habitants Blodelsheim	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1.

Tarifs familles domiciliées à Blodelsheim

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée 08h-18h30	Mercredi 1/2 journée Sans repas	Semaine Vacances
T1	6,30 €	2,88 €	9.30 €	14.60 €	5.30 €	57.80 €
T2	7,40 €	3,32 €	10.30 €	16.60 €	6.30 €	68.30 €
T3	8,40 €	3,78 €	11.40 €	18.80 €	7.40 €	78.80 €

Tarifs mercredis et vacances familles hors CCPRB +10 %

Prestations	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée 08h-18h30	Mercredi 1/2 journée	Semaine Vacances
T1	10.23 €	16.06 €	5.83 €	63.50 €
T2	11.33 €	18.26 €	6.93 €	75.10 €
T3	12.54 €	20.68 €	8.14 €	86.60 €

Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs « La Farandole » - 44 rue de Gén de Gaulle
68740 Blodelsheim

Tél : 09 64 40 45 08 - Fax : 03 89 55 34 94



Dossier d'inscription

Accueil de Loisirs Périscolaire de Blodelsheim

Enfant

TARIF :
(cadre réservé à l'accueil de loisirs)

Nom : Prénom :
Féminin Masculin Né(e) le :
Lieu de naissance : Département ou pays :
Ecole : Classe :
Frères et sœurs : né(e) le
..... né(e) le
..... né(e) le

Recommandations particulières

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement (allergies, précautions diverses, médicaments ...) ?
Fournir une ordonnance pour la prise de médicaments.

.....
.....
.....

Parents

Je soussigné(e) responsable légal Père Mère Tuteur

PERE : Nom : Prénom :

MERE : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : e-mail :

Tél. portable PÈRE: Tél. portable MERE:

Tél. prof. PERE : Tél. prof. MERE :

Profession PERE : Employeur :

Profession MERE : Employeur :

Régime Général de Sécurité Sociale N° allocataire CAF:

Adresse Caisse de Sécurité Sociale

N° de S.S. :

Autres Régimes : MSA CMAF

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

.....

J'accepte les conditions et j'ai bien lu le règlement intérieur ci joint

Présence de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire

- Occasionnel (fournir le planning du mois **avant le 20 du mois** précédent))
- Régulier (cocher les cases correspondantes avec P et I si semaine différente PAIRE et IMPAIRE)

	Pause déjeuner 11h30-13h30	Accueil du soir De 16h00-18h30
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

	MATIN	MIDI	APRES MIDI	JOURNEE
	8h00-12h00	12h00-14h00	14h00-18h30	8h00-18h30
Mercredi				

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

Père Mère Tuteur

Nom et prénom

responsable légal de l'enfant.....(nom, prénom)..

- Autorise le Directeur de l'accueil de Loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Certifie par la présente que l'enfant a subi les vaccinations exigées par la loi et a été reconnu apte à la pratique des activités de plein-air.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs :
.....
.....
- Autorise mon enfant à rentrer seul à la maison..... OUI NON
à partir de : (**précisez l'heure**)
- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre d'animations ou d'activités proposées par le Centre OUI NON et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de l'accueil de loisirs ou de la FDFC.

Je m'engage à payer l'intégralité ou la part des frais de séjour m'incombant ainsi que les frais médicaux et d'hospitalisation éventuels.

Fait à, le

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Périscolaire "LA FARANDOLE"
44 rue du Général de Gaulle
68740 Blodelsheim
Tél. : 09.64.40.45.08
Courriel : clsh.blodelsheim@mouvement-rural.org

Règlement intérieur de l'accueil Périscolaire La Farandole

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est l'organisateur de l'accueil de loisirs de Blodelsheim. Cet accueil fonctionne en période scolaire, extra-scolaire et pendant les vacances scolaires (Toussaint, février, avril, juillet).

Les Objectifs

Les objectifs de l'association sont de :
Aider l'enfant à se construire
favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure
S'inscrire dans une démarche de coéducation

Le fonctionnement

Le personnel

L'équipe est formée et diplômée (dans le respect de la réglementation en vigueur) et comprend :
1 directrice de l'accueil périscolaire
Une équipe d'animation
1 maîtresse de maison

Le responsable de l'accueil périscolaire

L'inscription des nouvelles familles se fait auprès de la directrice de l'accueil périscolaire : Sylvia SCHMITT.
Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants, de leur famille et diffuse les informations au sein de la structure.
Elle organise et coordonne les activités en animant l'équipe pédagogique dans ses actions, ses réflexions au service du bien-être des enfants.
Elle est garante du projet pédagogique mis en œuvre.
Elle participe à l'aménagement de l'environnement, à la gestion des locaux et du matériel nécessaire et supervise l'intendance.
Elle veille à l'application du règlement intérieur.

Les animateurs

Ils encadrent et accompagnent les enfants pendant les activités et les différents temps de vie quotidiens (repas, goûter, trajets scolaires...).

Ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant en leur proposant des activités variées.
Ils sont garants de la sécurité affective et morale de l'enfant dont ils ont la charge.

L'accueil de l'enfant

L'accueil périscolaire a une habilitation pour **60 enfants**.
Il accueille des enfants de 3 à 12 ans en dehors des horaires scolaires (avant, après l'école et à l'heure du repas).

Les horaires

L'accueil de loisirs périscolaire **accueille les enfants de la communauté de communes, et scolarisés** à l'école maternelle et primaire de Blodelsheim. Il est ouvert :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi en période scolaire
Le midi de 11h30 à 13h30
Et de 16h00 à 18h30.

L'accueil de loisirs du mercredi accueille les enfants, **habitants la communauté de commune OU scolarisés à Blodelsheim**, de 3 à 12 ans

Les Mercredis de 08h00 à 18h30

Un accueil est possible :

Le matin de 08h 00 à 12h

Sur la pause méridienne de 12h à 14h00

L'après-midi de 14h à 18h30

La journée de 08h à 18h30

L'accueil de loisirs du mercredi **est ouvert aux enfants des autres communes.**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans sur les périodes de vacances scolaires.

Les vacances scolaires : de 8h00 à 18h00

Accueil échelonné de 8h00 à 9h00 et départ entre 17h00 et 18h00.

Permanence administrative : Lundi de 15h30 à 17h00

Les parents seront informés au moment voulu par le biais d'un tableau d'affichage à leur intention de toute modification exceptionnelle d'horaire.

Lors du départ de l'enfant, le personnel de l'association ne le confiera qu'à une personne majeure dûment mandatée. Le personnel se réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne non connue.

Il est impératif :

De respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure (arrivée et départ de l'enfant) pour une organisation harmonieuse de l'accueil.

De ne pas déranger les activités du mercredi, les paiements ou inscriptions se font lors des permanences, il est possible également de déposer les inscriptions ou paiement dans la boîte aux lettres

Si les parents ou la personne mandatée ne se présentent pas à la fermeture de la structure, le personnel de l'association essaiera de les joindre. Sans information de leur part, un délai de deux heures d'attente est consenti. Après ce délai, le personnel sera dans l'obligation d'en informer la gendarmerie, à qui l'enfant pourra être confié.

Dans un souci d'organisation, aucune information ni de règlement sera pris en compte sur le trajet des écoles.

Les lieux

les primaires sont à chercher tous les jours à l'école primaire. Les maternelles sont à récupérer à la farandole.

Les enfants (primaire et maternelle) déjeuneront chaque jour dans les locaux de la farandole.

Les mercredis, les enfants sont à récupérer à la farandole.

Les modalités d'accueil

L'accueil progressif

Quel que soit le mode de garde choisi et pour des raisons évidentes liées à la séparation des enfants de leurs parents, il est conseillé d'habituer les enfants à la structure de façon progressive. Si nécessaire, la période d'adaptation est modulable selon les besoins de l'enfant.

L'accueil d'urgence est pris en compte par notre équipe pédagogique ; il est évident qu'une telle situation ne permet pas l'admission progressive.

L'accueil quotidien

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'à la salle d'activité, ils le libéreront de ses effets personnels (manteau, chaussures,...) qu'ils rangeront à l'emplacement prévu à cet effet, puis confieront ensuite l'enfant à un membre de l'équipe pédagogique référent.

A ce moment-là, les renseignements importants concernant l'enfant devront être communiqués (sommeil, alimentation, santé, incidents divers...).

En cas de nécessité liée à l'adaptation de l'enfant, l'équipe se réserve le droit de redéfinir les modalités d'accueil le concernant.

La participation des parents à la vie de l'accueil périscolaire se concrétise par :

La possibilité de rencontrer la responsable chaque fois que cela est nécessaire (sur rendez-vous).
La participation aux manifestations organisées à l'occasion de certains événements, la participation à l'encadrement des enfants lors de sorties.

Toute initiative prise dans le cadre du projet de vie de l'accueil en collaboration avec l'équipe.

Le trousseau de l'enfant

Pour son confort, chaque enfant doit emmener une paire de chaussons à son nom qui restera à la farandole, les primaires qui seront sur les temps du soir devront également prévoir une 2ème paire de chausson.

Pour les plus petits, il serait nécessaire de prévoir un petit trousseau de rechange (pantalons, slip, chaussettes également à son nom).

Certaines activités se déroulant à l'extérieur des locaux, les parents sont invités à munir leurs enfants de bonnet, vêtements chauds, vêtements de pluie, casquette suivant les conditions météorologiques.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements, d'objets de valeur, de bijoux ou de jouets apportés par l'enfant.

En fin d'année scolaire, tous vêtements non récupérés seront donnés à une association.

Les maladies

La responsable de la structure se réserve le droit d'apprécier si la santé de l'enfant lui permet de fréquenter le centre.

Les enfants ne seront pas accueillis lorsqu'ils présentent :

- Une maladie infantile contagieuse (un certificat de non contagion sera demandé après la période d'éviction réglementaire).
- Une conjonctivite ou une otite purulente.
- Une température supérieure à 38°

Nous ne donnons pas de médicaments sans ordonnance du médecin, même homéopathique.

En cas d'urgence : appel du SAMU et information aux parents.

L'alimentation

Les parents qui désirent que leurs enfants prennent le repas à l'accueil périscolaire, doivent l'inscrire préalablement.

Les plannings mensuels sont à **transmettre avant le 20 du mois précédant l'inscription**. (planning à récupérer à la farandole ou sur le site de la commune (www.blodelsheim.fr)). Les inscriptions sur papiers libres ne seront pas pris en compte. La boîte aux lettres est relevée chaque jour ainsi les anti dates ne sont pas pris en compte.

Les repas sont assurés par un traiteur et sont livrés froids la maîtresse de maison se charge de monter les repas à température réglementaire. Les menus sont équilibrés et répondent aux besoins des enfants.

Les parents peuvent consulter le menu sur le tableau d'affichage prévu à cet effet.

Le repas étant un moment d'échange privilégié entre l'enfant et les animateurs, les adultes sont assis à la table avec les enfants et les aident dans leur apprentissage. Chaque enfant est invité à goûter, à partager, à utiliser ses couverts...

Tout repas prévu et non décommandé **48h avant jour ouvré sera dû et facturé.**

inscriptions

Les inscriptions se font auprès de la directrice pendant les horaires d'ouverture de la structure. Le dossier d'inscription est à compléter en y indiquant les périodes de fréquentation des enfants. Vous devez vous munir du carnet de santé de ces derniers et de votre avis d'imposition.

L'inscription sera définitive lorsque nous aurons tous les papiers dûment remplis et signés. Pour une bonne organisation, merci de penser à ramener les affaires pour vos enfants.

Pour tout changement de planning de votre enfant, veuillez nous prévenir au minimum 48h avant Jour ouvré (en cas d'absence, laissez un message). Dans le cas contraire, le forfait repas ou les soirées vous seront facturés.

La modification de planning (rajout) n'est effective qu'après réponse positive de la directrice et sous réserve de disponibilité.

Lors d'une absence pour maladie, un certificat médical doit être remis au centre, daté du jour d'absence et fournit **durant le mois en cours.** Dans ce cas, les forfaits ne seront pas facturés.

Il appartient aux parents de prévenir l'accueil en cas d'absence de l'enfant pour cause de grève, maladie ou autres indisponibilités de l'enseignant ou lors de sorties scolaires ou fêtes d'école organisés par les enseignants.

Lors de l'inscription, une adhésion de 10.- € à la Fédération de Foyers Clubs d'Alsace (FFC 68) sera demandée aux familles. Elle ouvre droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités de l'association. Cette adhésion est annuelle (année scolaire).

Pour accueillir l'enfant, son dossier doit être complet et comporter :

- Le bulletin d'inscription
- Une photo d'identité
- La fiche sanitaire remplie recto-verso
- Les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant (les vaccinations Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite sont obligatoires en collectivité, le vaccin Rubéole-Oreillons-Rougeole et le vaccin contre l'Hépatite B sont vivement conseillés).
- Une copie des ressources du ménage soit l'avis d'imposition sur les revenus (année en cours n-1)
- La notification des prestations sociales avec le numéro allocataire : C.A.F ou autre (M.S.A., Défense,...).
- Les autorisations diverses et récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur approuvé et signé.

Il est indispensable de nous signaler tout changement vous concernant :

Changement d'employeur

Changement d'adresse

Changement de numéro de téléphone (domicile et employeur, liste rouge y compris)...

Assurance

La Fédération Départementale des Foyers-Clubs d'Alsace a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité et celle de son personnel quant à la garde des enfants confiés. La garantie est acquise dès l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son départ.

L'enfant reste sous la responsabilité des parents lorsque ceux-ci sont présents dans le centre.

Une exclusion

Une exclusion peut être prononcée par la directrice (avec accord du Directeur de la Fédération Départementale des foyers clubs d'Alsace) dans les cas suivants :

- Non-respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de fermeture de la structure
- Paiement en retard des factures (cf. facturation)
- Absences non motivées et répétées après réservation
- Indiscipline notoire.

L'enfant confié au centre est placé en groupe sous la responsabilité d'un animateur auquel il doit le respect. S'il s'avère que le comportement de l'enfant risque de faire courir à lui-même ou à autrui des dangers, ses parents seront avertis par la direction.

La facturation

Les factures sont éditées au mois échu et remises en main propre aux familles qui viendront les chercher directement à l'accueil vers le 3 du mois.

Le règlement est ensuite à remettre à l'accueil de loisirs **au plus tard le 10 du mois**. En cas de non-paiement, après trois rappels, l'enfant ne pourra plus être pris en charge jusqu'à l'acquittement des factures.

Les tarifs

Les tarifs sont calculés en fonction du revenu imposable. L'avis d'imposition de l'année N-1 est demandé lors de l'inscription. Sans le document, la tarification appliquée sera la plus élevée.

Habitants Blodelsheim	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée 08h-18h30	Mercredi 1/2 journée Sans repas	Semaine Vacances
T1	6,30 €	2,88 €	9.30 €	14.60 €	5.30 €	57.80 €
T2	7,40 €	3,32 €	10.30 €	16.60 €	6.30 €	68.30 €
T3	8,40 €	3,78 €	11.40 €	18.80 €	7.40 €	78.80 €

Tarifs mercredis et vacances familles hors CCPRB +10 %

Prestations	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi Journée 08h-18h30	Mercredi 1/2 journée	Semaine Vacances
T1	10.23 €	16.06 €	5.83 €	63.50 €
T2	11.33 €	18.26 €	6.93 €	75.10 €
T3	12.54 €	20.68 €	8.14 €	86.60 €

L'avis d'imposition doit être présenté avant le 31 octobre de chaque année.

Passé cette date, c'est la date de présentation de l'avis qui sera prise en compte pour les éventuelles modifications de tarification. A défaut de présentation de l'avis, c'est la tarification maximale qui s'appliquera.

Divers

Le transport

Durant la période scolaire : A midi et le soir, les enfants sont pris en charge dans les écoles et accompagnés jusqu'à la structure par les animateurs. De la même manière, après le repas, ils sont raccompagnés dans leurs écoles respectives.

En dehors des périodes scolaires : Les parents accompagnent et viennent chercher leurs enfants par leurs propres moyens. Les enfants ayant l'autorisation de rentrer seuls partent à partir 17h00 par leurs propres moyens.

Les films et les projections

Lors de certaines activités, nous pourrions être amenés à filmer ou photographier votre enfant. Ces films et photos pourront faire partie d'une illustration d'exposés permettant aux parents de voir les enfants en activité.

De même, les photos pourront venir illustrer nos plaquettes publicitaires ou les articles de presse. Ces documents seront tenus à votre disposition.

Assemblée Générale

En tant que membres adhérents de l'association, les parents sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale une fois par an sur convocation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et du respect de l'application de ce règlement.

L'équipe d'animation veillera à la qualité d'accueil de vos enfants. Elle contribuera à favoriser leur épanouissement personnel au sein de notre collectivité.

Blodelsheim, le 25 juillet 2018

Madame Sylvia SCHMITT
Directrice